

Ordre des  
Architectes

O

A

FRANCOPHONE ET  
GERMANOPHONE

---

# ARCHI NEWS – 32

Dossier : Assurances — 6

Demandes de permis : alternatives et solutions de  
substitution au projet envisagé — 13

Les architectes du bout du monde :  
le bureau « Entre les murs » installé à Kiev — 16



Magazine trimestriel  
numéro 32 | Edition 2 / 2022  
ÉDITEUR RESPONSABLE  
ORDRE DES ARCHITECTES  
Conseil francophone et germanophone  
E.R. Philippe Meilleur  
Glaverbel Building – Rez F  
Chaussée de la Hulpe 166/26  
1170 Bruxelles  
[communication@ordredesarchitectes.be](mailto:communication@ordredesarchitectes.be)  
[www.ordredesarchitectes.be](http://www.ordredesarchitectes.be)

# SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK, TWITTER, LINKEDIN & INSTAGRAM



Édito	5
<b>Dossier : Assurances</b>	
Modifications en cours de chantier - La responsabilité de l'architecte	6
L'assurance obligatoire des stagiaires et collaborateurs	9
Bureau de tarification : comment fonctionne-t-il ?	11
<b>People</b>	
Amaury d'Udekem d'Acoz	12
<b>Juridique</b>	
Demandes de permis : alternatives et solutions de substitution au projet envisagé	13
<b>People</b>	
Didier Pollart	15
<b>Étranger</b>	
Les architectes du bout du monde : le bureau « Entre les murs » installé à Kiev	16
<b>OAfter</b>	
Natasha Zaeva	18
<b>OAfter</b>	
Guillaume Toussaint	20
<b>Du côté de chez vous</b>	22
<b>People</b>	
Sylvain Duthoit	24
<b>Du côté des associations professionnelles</b>	25
<b>Le clin d'œil des architectes</b>	27

**ARCHINEWS**  
Magazine trimestriel  
numéro 32 | Edition 2 / 2022

**ÉDITEUR RESPONSABLE**  
**ORDRE DES ARCHITECTES**  
Conseil francophone et germanophone  
Philippe Meilleur,  
Glaverbel Building - Rez F  
Chaussée de la Hulpe 166/26  
1170 Bruxelles  
communication@ordredesarchitectes.be  
www.ordredesarchitectes.be

**COMITÉ DE RÉDACTION**  
Catherine Batholomé  
Céline Cissé  
Charlotte Descampe  
Alain Desmytter  
Laurie Contor  
Frédéric Lapôtre  
Stéphanie Ameels  
Jean Thiry

**ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO**  
Charlotte Mathieu  
Norman Lamisse  
Mathieu Van Niel

**CRÉDITS PHOTOS**  
Shutterstock  
Fotolia  
iStock

**LEGENDE PHOTO COUVERTURE**  
Théâtre national de Taichung - Taiwan.  
Conçu par l'architecte japonais Toyo Ito  
en collaboration avec Cecil Balmond du  
bureau Arup AGU.

Aucun extrait de cette publication ne peut  
être repris ou copié sans l'autorisation  
écrite préalable de l'éditeur.



Architecte : François-Michel Brismoutier de l'atelier Brismoutier F-M architecte. ©NMDPhotographer

# #QUIESTLARCHITECTE À VOUS DE JOUER !

Lancez-vous dans l'aventure du **#quiestlarchitecte** et faites-le voyager à travers le monde pour renforcer la culture architecturale et faire reconnaître le travail de ces artistes créatifs.

Photographiez-vous devant l'un de vos projets avec la pancarte **#quiestlarchitecte** disponible auprès de vos Conseils.

Envoyez-la nous sur [communication@ordredesarchitectes.be](mailto:communication@ordredesarchitectes.be)

# ÉDITO



**Philippe Meilleur**  
Président de l'OAFg

Le 9 juin dernier, l'Ordre des Architectes a organisé un événement (multi)culturel réunissant des personnalités reconnues dans leur domaine de compétences. Ainsi nous avons eu le bonheur et le privilège d'écouter le duo François Schuiten et Benoît Peeters qui nous ont baladés dans le Bruxelles des années 2040, la photographe Françoise Plissart, le pâtissier-chocolatier Pierre Marcolini et l'architecte Francis Metzger qui a restauré la bibliothèque Solvay laquelle a accueilli la 1ère édition d'« Imagin'art ».

Pourquoi cet événement ? Pourquoi « Imagin'Art » ?

Pour la bonne et simple raison que l'Ordre veut affirmer haut et fort que l'architecture est un art et qu'au même titre que les autres formes d'art, elle fait partie du patrimoine culturel.

La dimension artistique de l'architecture fait partie de son essence : l'architecte est un créateur.

Il est important de noter qu'Imagin'Art s'inscrit pleinement dans l'initiative lancée par la Commission européenne, sous l'impulsion de sa Présidente Ursula Von der Leyen : le new Bauhaus européen.

J'en ai clairement fait état dans le petit mot que j'ai prononcé en introduction de l'événement du 9 juin :

« Le Bauhaus est une école d'architecture fondée en 1919 à Weimar par Walter Gropius mais on considère aujourd'hui le Bauhaus davantage comme un courant artistique qui intègre de nombreux arts comme l'architecture, le design, la photographie, la peinture, la danse, etc.

Le Bauhaus a eu une influence très importante en Europe et dans le monde durant l'entre-deux-guerres et jusqu'au début des années 60 et des architectes ou des artistes tels Mies Van Der Rohe, Paul Klee, Kandinsky, Marcel Breuer eurent l'occasion d'y enseigner.

A partir des années 1928, une dimension sociale se marque de plus en plus dans l'enseignement du Bauhaus, et les créations doivent répondre aux besoins populaires.

L'approche est alors davantage axée sur la production de masse, et l'engagement social de ce courant amenant les designers et les architectes à créer un style convenant à la grande masse aussi bien dans la forme des meubles que dans la construction des maisons.

Avec le New Bauhaus lancé en 2021 par la Commission européenne, on retrouve en partie cette dimension sociale, en ce sens que la volonté affirmée des autorités européennes est d'accélérer la transition énergétique mais dans un sens plus large, incluant le côté culturel.

Je cite ici le site internet de la Commission :

« Ce projet vise à accélérer la transformation de divers secteurs économiques, tels que la construction et le textile, afin de fournir à tous les citoyens un accès à des biens circulaires et à moindre intensité de carbone. Le nouveau Bauhaus européen confère une dimension culturelle et créative au pacte vert pour l'Europe, visant à démontrer que l'innovation durable se traduit par des expériences concrètes et positives dans notre vie quotidienne. »

Toutefois, aussi fascinantes que furent les créations d'architectes tels que Mies Van Der Rohe ou Marcel Breuer, il me semble que les orientations initiales du Bauhaus, bien qu'elles étaient tout à fait en accord avec leur époque, doivent être considérablement élargies au 21ème siècle.

C'est la raison pour laquelle je voudrais parler d'un autre concept qui émerge depuis quelques années et qui est celui de la Baukultur.

En 2018 fut signé à Davos, en Suisse, une déclaration qui définit la « Culture du Bâti » [ou BauKultur] comme étant fondée sur les éléments de l'identité et de la diversité culturelle issue de toutes les activités humaines.

Conscient de l'importance de cette déclaration, l'OAFg avait organisé en 2018, dans cette même salle, la signature de la déclaration par les ministres de la Culture de nos Régions et Communautés.

Cette déclaration repose sur trois axes :

- le bâti existant intègre à la fois, le patrimoine culturel ET la création contemporaine ;
- toutes les activités qui ont un effet sur notre environnement bâti, depuis les détails artisanaux jusqu'aux planifications à grande échelle, en passant par les espaces verts extérieurs, font partie de la Culture du bâti ;
- la Culture du bâti, c'est à la fois l'environnement réalisé, mais c'est aussi le processus créatif qui a permis d'y arriver.

Ce concept de Culture du bâti pourrait sembler à priori assez évident mais il était en réalité très novateur en ce sens que, pour la première fois on osait affirmer que l'ensemble des actes créatifs et des objets qui en résultent et qui composent notre environnement, quelle que soit leur taille, font partie de notre « bulle culturelle ».

L'architecture en est donc un des éléments, .... »

Imagin'Art connaîtra d'autres éditions avec d'autres artistes avec toujours en toile de fond l'architecture qui est probablement le seul art qui s'impose à tous.

**Philippe MEILLEUR**  
Président de l'OAFg

# MODIFICATIONS EN COURS DE CHANTIER LA RESPONSABILITÉ DE L'ARCHITECTE

**Les modifications en cours de chantier sont fréquentes. Dans quels cas la responsabilité de l'architecte peut-elle être engagée ? Plusieurs exemples nous permettent d'y voir plus clair et montrent que sa responsabilité dépend notamment de la chronologie factuelle et que l'axe d'implication peut varier selon l'auteur de la modification.**



Avant toute chose, rappelons que, de manière générale, l'architecte doit se montrer *prudent-e* et *diligent-e* et qu'il/elle a un *devoir de conseil* et de *coordination*. Il/elle doit donc s'intéresser à toute modification, qu'elle émane d'un entrepreneur, d'un spécialiste ou du maître d'ouvrage. Avoir ces principes à l'esprit durant toutes les phases de la mission – qui commence dès la rédaction de la convention – lui permettra de rester vigilant-e et d'appliquer quelques règles de base :

- dès qu'une modification est demandée, proposée, constatée (sur les plans par ex.), *examiner soigneusement son impact* par rapport au programme initial ;
- toujours *mettre par écrit* ses constatations, réserves, remarques, conseils relatifs à la modification, voire son refus de celle-ci ;

– suivre attentivement *la mise en œuvre* des modifications qu'il/elle aura acceptées et validées.

Les exemples concrets ci-dessous illustrent les cas-types que l'architecte risque de (souvent) rencontrer au cours de sa carrière. Y sont présentés le type de modification, son auteur, son impact et la réaction la plus appropriée que devrait avoir l'architecte pour éviter que sa responsabilité ne soit engagée.

## JURIDIQUEMENT PARLANT

S'agissant d'une responsabilité civile, le plaignant doit démontrer qu'il existe un dommage, une faute et un lien causal entre le dommage et la faute. Cette faute peut être imputée à tout type de concepteur (architecte, ingénieur...) et la charge de la preuve incombe toujours à la victime du dommage présumé.

### Exemple 1 : double contrôle

Sur une toiture plate destinée à être végétalisée, l'entrepreneur propose de placer un système d'étanchéité différent de celui prévu dans la conception initiale de l'architecte. Il l'a déjà utilisé précédemment et a constaté qu'il était plus facile à mettre en œuvre, ce qui permettra de gagner du temps et de terminer le chantier plus rapidement.

*Que doit faire l'architecte ? Analyser minutieusement la modification*, en examinant notamment le concept proposé par l'entreprise afin de vérifier qu'il convient pour une toiture végétale. Si c'est le cas, il/elle pourra valider la modification suggérée. Mais le rôle de l'architecte ne s'arrête pas là : il lui faut aussi *contrôler* que *la mise en œuvre* de l'entrepreneur est conforme à la variante de conception remise et acceptée. Car s'il devait y avoir sinistre (des infiltrations par exemple), la responsabilité serait partagée. Et l'indemnisation pourrait même être exclusivement à charge de l'architecte si l'entrepreneur venait à disparaître...

## HOLD ON

En tant qu'architecte, vous recevez énormément d'e-mails auxquels vous devez de réagir. Ne pas répondre peut en effet avoir de lourdes conséquences en cas de sinistre et être considéré comme une faute. Mais il s'agit de répondre de manière appropriée. N'hésitez donc jamais à faire un *'hold point'*, c'est-à-dire à exiger un temps d'arrêt pour faire le point et examiner la modification proposée, même si le maître d'ouvrage ou l'entrepreneur se montre pressé d'obtenir votre réponse.



### Exemple 2 : le piège du désintérêt

Suite à une modification, l'ingénieur en stabilité actualise les plans et commet une erreur en inversant les poutres : celles destinées au premier étage se retrouvent au rez-de-chaussée et vice versa.

Cette inversion menace la stabilité du bâtiment, les poutres étant dimensionnées différemment en raison des forces exercées qui ne sont pas identiques aux deux niveaux. En théorie, le spécialiste – ici l'ingénieur en stabilité – surclasse les connaissances de l'architecte. Ce dernier se gardera toutefois de tomber dans le piège qui consisterait à croire qu'il/elle peut passer les plans tels quels à l'entrepreneur et négliger ainsi son rôle de chef d'orchestre en se désintéressant de la question. Car celle que se posera le juge sera de savoir si *un architecte* normalement *prudent et diligent*, placé dans les *mêmes conditions*, aurait été à *même de détecter l'erreur* du spécialiste. La réponse est oui. La responsabilité de notre architecte pourrait être engagée. Dans le cas contraire, il/elle en sera exonéré-e.

## ATTENTION AUX QUESTIONS DE STABILITÉ

La *stabilité* concerne l'*ordre public* et elle est assortie d'une *responsabilité décennale*. Si elle est menacée – ex. : des fondations posées sur un radier là où des pieux étaient nécessaires, vu la nature du sol –, il ne suffira pas à l'architecte d'émettre des réserves sur papier, d'informer le maître d'ouvrage des risques et de se décharger de toute responsabilité, même par courrier recommandé. En cas de sinistre, cette décharge n'aura pas de valeur juridique, et il/elle sera quand même considéré-e comme responsable.

**Exemple 3 : question de timing**

Lors de la conception d'une maison de repos, il a été prévu d'installer des portes RF 60 alors qu'il doit s'agir de portes RF 120. La différence de prix entre les deux types de porte est un coût de construction différé : il doit de toute façon être payé par le maître d'ouvrage.

Mais cette erreur peut aussi entraîner des coûts inutiles, par exemple si on s'en rend compte après que les portes aient été installées, et que des travaux d'adaptation sont nécessaires pour le placement des portes adéquates. Ces coûts inutiles peuvent engager la responsabilité de l'architecte car ici il y a dommage, faute et lien causal entre les deux.

La différence entre les coûts différés et les coûts inutiles dépend donc du moment où l'erreur est constatée.

## Ø BELGIQUE...

Nous sommes en Belgique : les législations diffèrent d'une région à l'autre, et avec elles, l'origine des sinistres. C'est notamment le cas des réglementations relatives aux détecteurs de fumée, à la sécurité dans les maisons de repos, etc. Pour éviter de se voir refuser son bâtiment par les pompiers d'une région (dans laquelle on n'a pas l'habitude de travailler par ex.), mieux vaut donc bien se renseigner sur la législation en vigueur.

**Exemple 4 : Marbre, piscine etc.**

Le programme exposé initialement par le maître d'ouvrage était une maison quatre façades avec terrasse pour une enveloppe budgétaire de 300.000 euros. Au fil du temps, il modifie ses desiderata : du marbre au lieu d'un parquet dans le living, ajout d'un carport, d'une piscine...

Tant et si bien que lorsque les différents entrepreneurs contactés par l'architecte remettent prix pour l'avant-projet définitif approuvé par le maître d'ouvrage, ils annoncent tous un montant de 600.000 euros. Résultat, le maître d'ouvrage ne peut pas réaliser son projet.

Bien qu'il ait lui-même imposé les modifications entraînant cette

explosion du budget, il pourrait mettre en cause l'architecte pour n'avoir pas respecté son *devoir de conseil* : il/elle se doit de veiller à ce que le *programme*, tout au long de la vie du projet, reste *en adéquation avec l'enveloppe financière* du maître d'ouvrage, et attirer l'attention de ce dernier sur l'impact de toute modification à toutes les phases du projet (de conception et d'exécution).

## PRUDENCE EST MÈRE DE SÛRETÉ

Notons qu'une modification peut non seulement entraîner un dépassement de budget mais également constituer une *infraction urbanistique*. Le non-respect du permis d'urbanisme engage la *responsabilité civile* mais aussi *pénale* de l'architecte. En cas de non-respect *conscient* du permis, il/elle ne sera en outre pas couvert·e par son assurance. Certains cas imposeront à l'architecte de *refuser une modification* –voire de mettre fin à sa mission– si celle-ci porte atteinte à la sécurité (refus par le maître d'ouvrage de poser un garde-corps sur une toiture-terrasse par ex.). Car s'agissant d'une matière d'ordre public, il/elle n'aura pas la possibilité de se décharger d'une quelconque responsabilité vis-à-vis des tiers ni des victimes éventuelles.

**NOIR SUR BLANC**

On l'aura compris : il est essentiel de pouvoir produire un écrit : note dans le rapport de chantier, e-mail, courrier recommandé, ou mieux encore un document signé par le maître d'ouvrage dans lequel il reconnaît avoir été informé des conséquences éventuelles de la modification demandée et décharge l'architecte de toute responsabilité.

Les compagnies spécialisées dans l'assurance des concepteurs sont habituées à gérer des sinistres dus à des modifications en cours de chantier –peu importe de qui elles émanent– et peuvent aider l'architecte à rédiger de tels courriers en utilisant les termes (juridiques) adéquats.

Cet article a été rédigé suite aux entretiens qu'ont bien voulu nous accorder (par ordre alphabétique) Tom Cromphout (juriste service étude, Protect), Fabienne Cuisset (responsable service production, Euromaf), Lauriane Deyaert (gestionnaire service production, Euromaf), Christopher Perexempel (gestionnaire sinistres, Protect), Frédéric Stassart (gestionnaire service production, Euromaf). Grand merci à toutes et tous !

# L'ASSURANCE OBLIGATOIRE DES STAGIAIRES ET COLLABORATEURS ARCHITECTES

## Petit rappel sur les devoirs des uns et des autres



### En matière d'assurance, quelles sont les obligations d'un maître de stage vis-à-vis de son stagiaire ?

En ce qui concerne la responsabilité civile professionnelle, le stagiaire est automatiquement couvert par l'assurance du maître de stage lorsqu'il pose des actes pour son compte<sup>1</sup>.

Il n'y a aucune démarche spécifique à entreprendre. En ce qui concerne la responsabilité pour accidents, la recommandation relative au stage prévoit en son article 12 que le maître de stage souscrive une assurance couvrant son stagiaire. Cela implique donc une démarche spécifique dans son chef concernant cette assurance particulière.

### Un architecte n'est-il pas tenu d'informer sa compagnie d'assurance qu'il est maître de stage et communiquer l'identité de son/ses stagiaires ?

Conformément aux lois sur l'assurance obligatoire, le stagiaire est considéré

comme un préposé du maître de stage et est donc couvert même lorsqu'il n'est pas expressément mentionné dans la police.

Par conséquent, un stagiaire est en principe couvert dès que son contrat de stage entre en vigueur. Il ne devrait dès lors pas être requis d'en informer l'assureur, à moins que cela ne soit prévu contractuellement.

### En matière d'assurance, quelles sont les obligations d'un architecte par rapport à ses collaborateurs inscrits à l'Ordre ?

En ce qui concerne la responsabilité civile professionnelle, le collaborateur est, en principe, couvert automatiquement par le bureau d'architecture avec lequel il coopère. Néanmoins, il est à noter que certains assureurs prévoient, au travers de leurs conditions générales, l'obligation pour le bureau/architecte de notifier les noms de ses collaborateurs. Dans ce cas, une démarche devra donc être accomplie.

Attention, lorsque cette notification expresse n'est pas prévue, il est impératif que les parties aient signé un contrat de collaboration en bonne et due forme. A défaut, il est possible que le collaborateur ne soit pas couvert dès lors qu'il ne pourra pas toujours prouver avoir agi au nom et pour le compte de son confrère. De même, dès lors que l'Ordre doit veiller à ce que tous les architectes qui exercent soient assurés *in concreto*, l'Ordre demande aux architectes collaborateurs de compléter un formulaire signalant qu'ils sont assurés via un tiers inscrit (avec mention de ce tiers).

<sup>1</sup>[cf. art. 4, loi du 31 mai 2017 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile décennale des entrepreneurs, architectes et autres prestataires du secteur de la construction de travaux immobiliers et art. 7 de la loi du 9 mai 2019 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile professionnelle des architectes, des géomètres-experts, des coordinateurs de sécurité-santé et autres prestataires du secteur de la construction de travaux immobiliers].

# BUREAU DE TARIFICATION: COMMENT FONCTIONNE-T-IL?

Texte: Norman Lamisse, membre du Conseil de Liège et membre du Bureau de Tarification

**Vous essayez refus sur refus auprès des entreprises d'assurance ? Vous avez de nouveaux projets et devez être assuré-e ? Le Bureau de Tarification existe et vous pouvez faire appel à ses services. Voici ce qu'il faut savoir.**

Le législateur approuve et reconnaît l'existence du Bureau de Tarification dans le secteur de la construction. Sa mission? Établir la prime et les conditions auxquelles une entreprise d'assurance couvre une personne ou une société soumise à l'obligation d'assurance en vertu de la loi Peeters-Borsus (1) en vigueur depuis le 01.07.18, relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile décennale, ainsi que la loi (complémentaire) Peeters-Ducarme (2) en vigueur depuis le 01.07.19, relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile professionnelle.

Il arrive, en effet, que des assureurs refusent d'assurer certaines personnes ou sociétés parce qu'ils estiment qu'elles représentent

un risque trop élevé à assumer financièrement. Ce mécanisme existe déjà dans deux autres secteurs en Belgique : l'assurance obligatoire de la responsabilité civile dans le secteur « catastrophes naturelles » et « automobile ».

Le Bureau de Tarification dans le secteur de la construction se compose de membres représentants du Service Public Fédéral Économie, du Fonds Commun de Garantie Belge, des consommateurs, des entreprises d'assurances, notamment des experts d'Assuralia (union professionnelle des entreprises d'assurances), des entrepreneurs (et plus particulièrement la Confédération de la Construction) et des architectes, mais sans distinction entre l'Ordre des architectes et les

deux associations d'architectes suivantes : l'UWA (l'Union Wallonne des Architectes) pour la Belgique francophone et germanophone et la NAV (Netwerk Architecten Vlaanderen) pour la Belgique néerlandophone, et ponctuellement, si nécessaire, de juristes compétents en la matière.

Le bureau de Tarification se réunit plusieurs fois par an, actuellement en visioconférence, lorsqu'au moins une demande est introduite, pour discuter de ce que cela implique. Les dossiers sont alors préalablement communiqués au Bureau, via des outils numériques, pour analyse. Des débats sont ensuite épuisés et un procès-verbal est rédigé. Il doit par après être validé, par chaque membre, à une échéance fixée.

Le bureau de Tarification examine la demande du candidat en tenant compte du risque qu'il présente en tant qu'assuré.

Le candidat se voit alors attribuer la fixation soit d'une prime imposée, en tenant compte du risque, ainsi que des éventuelles conditions propres (à réduire le risque) – pour une compagnie d'assurance –, soit un refus d'octroi de prime, parce que le dossier n'est pas satisfaisant ou complet.

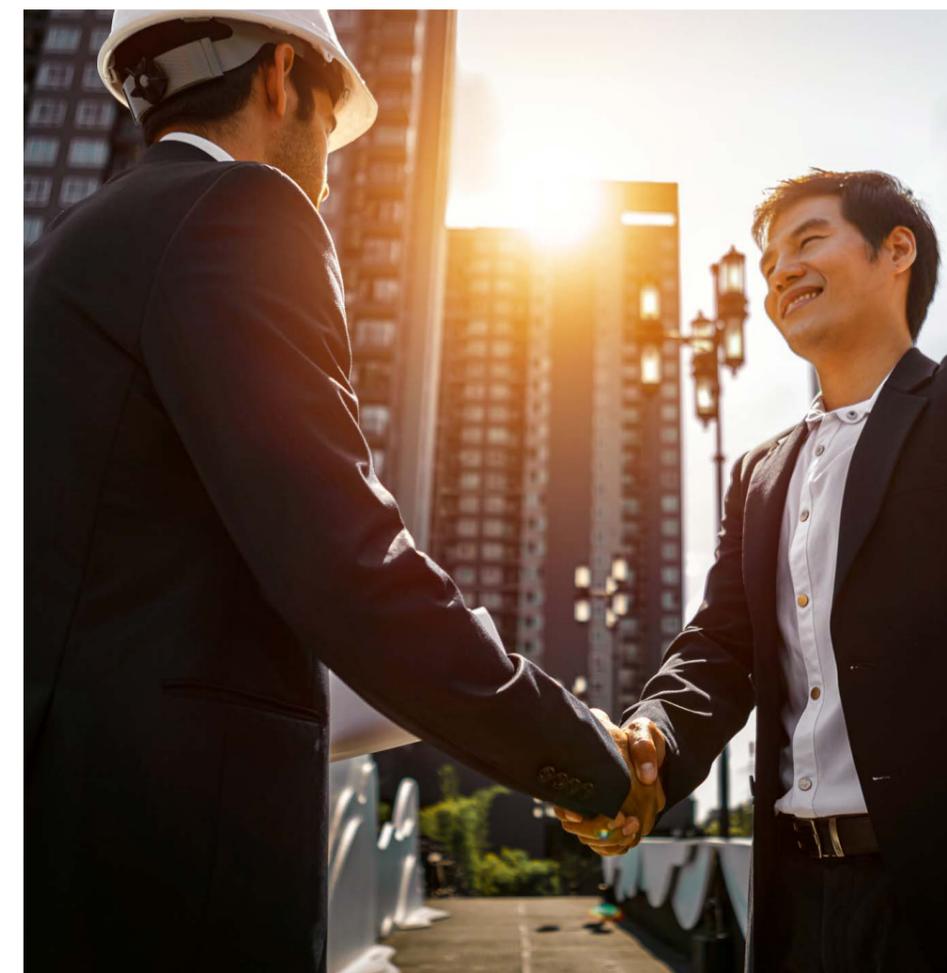
Depuis le 20.06.21, et plus particulièrement depuis que le Bureau de Tarification pour le secteur de la construction est reconnu par le législateur, le candidat concerné peut adresser une demande au Bureau de Tarification via le site [www.bt-tb.be](http://www.bt-tb.be) et l'onglet « CONSTRUCTION ». Il complètera les formulaires ad-hoc, disponibles sur le site, et il adressera les documents demandés au Bureau qui examinera la demande. L'adresse email est la suivante [btco-tbbo@fcgb-bgwf.be](mailto:btco-tbbo@fcgb-bgwf.be). L'adresse postale est cependant la suivante :

BUREAU DE TARIFICATION /  
TARIFERINGSBUREAU c/o FONDS  
COMMUN DE GARANTIE BELGE /  
BELGISCH GEMEENSCHAPPELIJK  
WAARBORGFONDS ; rue de la Charité  
33 / Liefdadigheidstraat 33, Boite 1 /  
Bus 1, 1210 BRUXELLES / BRUSSEL.

Pour faire bref, les différents documents suivants devront être communiqués :

- une preuve d'au moins trois refus de couverture par trois assureurs différents ;
- un formulaire de demande de couverture complété et signé ;
- une preuve de la capacité professionnelle (et de ses sous-traitants) ;
- une preuve d'une situation financière comptable qui démontre notamment l'absence de retard de paiement antérieur fiscal ou de sécurité sociale ;
- une preuve d'une souscription d'une assurance en responsabilité civile professionnelle lorsqu'elle celle-ci est obligatoire ;
- un dossier technique objectif et complet des travaux projetés ;
- une convention (ou projet de convention) qui lie le candidat au maître d'ouvrage des travaux projetés ;
- la preuve d'inscription auprès de l'Ordre des architectes.

TOUTE PERSONNE OU SOCIÉTÉ SOUMISE À L'OBLIGATION D'ASSURANCE, EN VERTU D'AU MOINS UNE DES DEUX LOIS, PEUT INTRODUIRE UNE DEMANDE AUPRÈS DU BUREAU DE TARIFICATION LORSQU'ELLE A ESSUYÉ AU MOINS TROIS REFUS DE COUVERTURE PAR TROIS ASSUREURS DIFFÉRENTS.



# LES MANDATAIRES DE L'ORDRE

Dans chaque numéro, nous vous présenterons les mandataires de l'Ordre à travers un portrait atypique.



## AMAURY D'UDEKEM D'ACCOZ

Mandataire au Conseil du BCBW, délégué à la Chambre bruxelloise et membre du GT « assurances ».

Un détail qui caractérise votre style architectural ?

Pas de style particulier si ce n'est celui de toujours vouloir marier au mieux les souhaits des clients avec la réalité pour que le résultat forme un tout équilibré profitable à chacun tout en respectant l'existant, en s'y intégrant avec douceur et puissance tout en restant terre à terre.

Un chiffre ou une date symbolique pour vous et sa signification

1999, début d'une autre vie pleine d'espérance.

Votre matériau préféré

Le bois !

La photo d'un objet personnel qui vous représente ou dont vous ne pouvez pas vous passer et sa signification

Mon inséparable objet de tous les jours ! Un cadeau utile reçu il y a plus de 40 ans. Il ne me quitte jamais. C'est un bon à tout faire et souvent pour le plaisir de tous...

Votre fonction au sein du Conseil et/ou d'un GT, Commission, etc.

Mandataire au Conseil du BCBW, membre de la commission de stages et membre de la Chambre des matières bruxelloises.

Un mot sur ce qui vous a motivé à devenir mandataire

Mettre mon expérience au service de l'avenir de la profession, des jeunes diplômés en particulier afin de les aider au mieux à bien démarrer leur carrière professionnelle.



Couteau Suisse - mon indispensable ami de tous les jours et toujours à mon service.

# DEMANDES DE PERMIS : ALTERNATIVES ET SOLUTIONS DE SUBSTITUTION AU PROJET ENVISAGÉ

Texte : Charlotte MATHIEU, avocate au barreau de Bruxelles

**Lorsqu'une étude d'incidences est requise, elle doit comprendre une analyse des alternatives ou « solutions de substitution ». L'analyse des alternatives visera à démontrer en quoi l'option retenue est la plus optimale en termes d'incidences environnementales par rapport à d'autres possibilités. Le rôle de l'architecte étant prépondérant dans la conception du projet, il est tout aussi essentiel dans la proposition d'alternatives.**



**Principes**

En Région wallonne, il s'agit d'« une description des solutions de substitution raisonnables qui ont été examinées par le demandeur, en fonction du projet et de ses caractéristiques spécifiques, et une indication des principales raisons du choix de ce dernier, eu égard aux effets du projet sur l'environnement »<sup>1</sup>.

En Région bruxelloise, la définition est en substance identique. Elle comprend toutefois une précision supplémentaire, indiquant que l'analyse des alternatives comprendra « le cas échéant, l'abandon du projet »<sup>2</sup>.

**Enjeux**

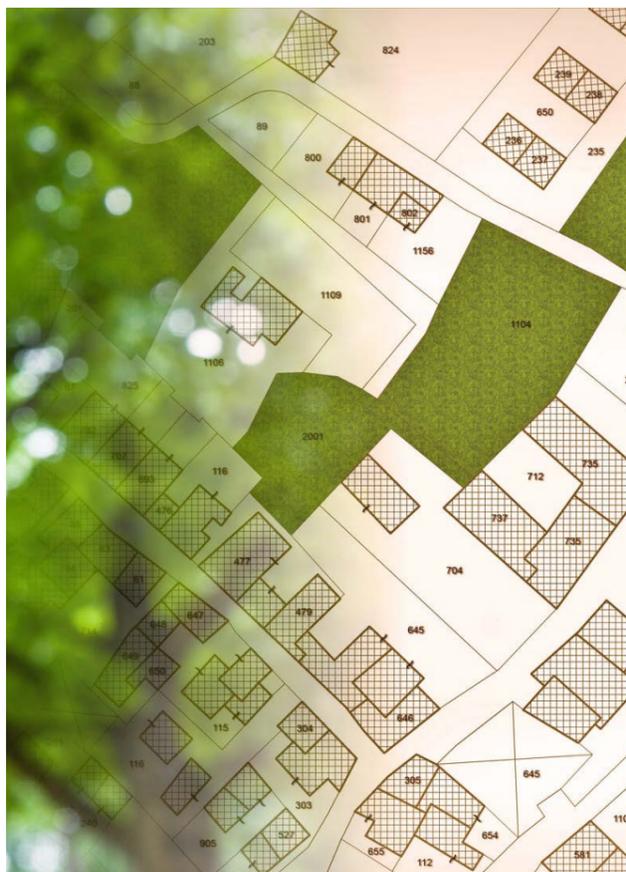
D'une part, l'absence d'analyse des alternatives ou son incomplétude peut entraîner une demande d'informations complémentaires de la part de l'autorité compétente, le dépôt de compléments et une nouvelle enquête publique<sup>3</sup>. D'autre part, une telle absence ou incomplétude constitue une lacune de l'étude d'incidences. En cas de recours, il faudra alors démontrer que l'autorité compétente a statué en parfaite connaissance de cause malgré cette lacune ; à défaut, le permis sera annulé<sup>4</sup>.

**Alternative de localisation et alternative technique**

Parmi les alternatives au projet, on distingue principalement les alternatives techniques et les alternatives de localisation. Les premières consistent à réaliser le projet différemment du point de vue de sa conception interne, alors que les secondes portent sur une implantation géographique différente. Les deux types de critères peuvent naturellement se combiner. Par exemple, on s'assurera que l'option retenue est la moins préjudiciable en termes d'intégration paysagère en comparant différentes possibilités concernant le lieu d'implantation, l'aspect et le gabarit<sup>5</sup> ou encore en comparant un toit plat à un toit à versants<sup>6</sup>. Des critères économiques sont également admissibles.<sup>7</sup>

**Limites à l'analyse**

L'étude d'une alternative ne doit pas être aussi détaillée que celle du site choisi<sup>8</sup>, ni être effectuée pour toutes les possibilités envisageables. L'exigence ne porte en effet pas sur tous types de solutions mais uniquement sur celles que l'on peut estimer raisonnables. Cela ne dispense toutefois pas de tenir compte d'options raisonnables qui auraient été écartées à un stade précoce.<sup>9</sup> Enfin, l'analyse ne doit porter que sur les alternatives choisies par le demandeur de permis, qui peut en cela être conseillé par son architecte et l'auteur de l'étude d'incidences.<sup>10</sup>



<sup>1</sup> Art. D.67, §1er, 4°, Livre 1er du Code de l'Environnement. <sup>2</sup> Art. 175/8, al. 1er, 4°, COBAT. <sup>3</sup> C.E., n° 253.617 du 2 mai 2022, COUPLÉT. <sup>4</sup> C.E., n° 253.398 du 29 mars 2022, D'OULTREMONT. <sup>5</sup> C.E., n° 239.835 du 9 novembre 2017, LOOP. <sup>6</sup> C.E., n° 253.524 du 19 avril 2022, GRUMEAU et crts. <sup>7</sup> C.E., n° 230.671, du 26 mars 2015, FANK et LANGER. <sup>8</sup> C.E., n° 230.972 du 24 avril 2015, BELBOOM et crts. <sup>9</sup> C.E., n° 244.970, du 26 juin 2019, AVCI et crts. <sup>10</sup> C.E., n° 230.972 du 24 avril 2015, BELBOOM et crts, C.E., n° 249.827, du 12 février 2021, COMMUNE d'IXELLES

# LES MANDATAIRES DE L'ORDRE

Dans chaque numéro, nous vous présenterons les mandataires de l'Ordre à travers un portrait atypique.



## DIDIER POLLART

Membre du Conseil du Hainaut, délégué suppléant à la Chambre wallonne et responsable suppléant de la Commission de stage.



**Un détail qui caractérise votre style architectural**

Exprimer la recherche de formes géométriques simples dans un esprit « minimaliste » et l'usage de matériaux marquant un contraste équilibré de couleurs et de matières structurées et lisses augmentant la recherche de contrastes harmonieux entre matériaux.

**Un chiffre ou une date symbolique pour vous et sa signification**

Le 17 et tous les chiffres impairs en général qui entrent en jeu dans la composition créative.

**Votre matériau préféré**

La lumière et son interaction avec la matière et sa structure.

**Un objet personnel qui vous représente ou dont vous ne pouvez pas vous passer qui vous suit partout et sa signification**

Un mesureur laser DISTO qui me suit partout dans ma vie professionnelle et toujours bien utile à avoir sous la main. Il s'agit d'un « beau » cadeau qui m'a été fait par un client satisfait du projet d'habitation que nous lui avons conçue et du travail accompli.

**Votre fonction au sein du Conseil et/ou d'un GT, Commission, etc.**

Je suis membre effectif auprès du Conseil de l'Ordre de la Province du

Hainaut, responsable suppléant de la commission de stages, membre du GT stage et membre du GT PPDA.

**Un mot sur ce qui vous a motivé à devenir mandataire.**

Un mot ça va être compliqué ! Devenir mandataire a été un sujet que j'avais déjà évoqué à plusieurs reprises avec mon confrère Joël Renaud (ancien président du Conseil du Hainaut) chez qui j'ai eu la chance de faire mon stage et avec qui j'ai toujours gardé un bon contact. Il faut également savoir que, suite à une expérience « désagréable » avec l'Ordre des Architectes au début de mon stage (avant d'intégrer le bureau GICART-RENAUD à MONS en tant que stagiaire), j'ai toujours gardé un regard très critique et franchement négatif vis-à-vis du fonctionnement et du manque d'objectivité de l'Ordre (de l'époque !!). Par contre, avec Joël, nous avons toujours partagé les mêmes philosophie et regard par rapport à la profession, ses fardeaux au quotidien, son avenir qui ne fait que se compliquer, ses maigres raisons de satisfactions, etc. Il trouvait que j'avais la « mentalité » et l'énergie « combative » pour rejoindre l'Ordre au sein duquel il était possible d'agir pour essayer de changer les choses et améliorer la vie des architectes. Mais je n'avais pas eu l'opportunité de pouvoir donner une suite favorable à sa demande (de plus en plus pressante)

de le rejoindre dans son combat. Il m'a à nouveau « relancé » et, la situation étant ce qu'elle était à ce moment, j'ai enfin cédé à son appel. J'ai donc soumis ma candidature à la dernière minute (la veille de la date ultime pour déposer une candidature !) et, à ma grande surprise, j'ai obtenu un nombre de voix suffisant pour pouvoir jouer un rôle au sein du Conseil. Depuis, je réalise le travail considérable que l'Ordre mène pour défendre, promouvoir, aider et « relever le niveau » de la profession. L'image que j'avais de l'Ordre a bien changé (tout comme l'Ordre lui-même tel qu'il l'était en 1995) et j'ai grand plaisir à participer aux actions et réunions avec mes consœurs et confrères mandataires et autres avec qui j'ai conscience de partager des moments particulièrement privilégiés et importants pour l'avenir de la profession. « L'union fait la force » pourrait bien résumer l'état d'esprit des mandataires. J'ai également pu prendre conscience de l'enfermement que le métier nous conduit insidieusement à nous imposer. Retrouver une vie « associative » professionnelle permet de quitter cette situation de combattant solitaire pour rejoindre une équipe solidaire.

# LES ARCHITECTES DU BOUT DU MONDIE

Dans chaque édition, l'Ordre part à la rencontre d'un architecte belge ayant fait le choix de partir exercer à l'étranger, que ce soit en Europe ou sur des continents plus éloignés. Exception faite pour ce numéro où nous découvrons les conditions de travail du bureau « Entre les murs », installé à Kiev.

Ouvert en octobre 2019 à Kiev, le bureau de design d'intérieur et d'architecture « Entre les murs » dont l'équipe compte 12 membres a réussi à réaliser plus de 90 projets en deux ans et demi. Ses réalisations furent plusieurs fois publiées dans des maisons d'édition internationales.

## La guerre a commencé. Dans quelle situation votre bureau s'est-il retrouvé ?

Certains de nos employés, comme de nombreux Ukrainiens, ont commencé à s'inquiéter à l'avance, car de nombreuses ambassades ont commencé à quitter Kiev, ils ont donc également demandé à partir, au cas où, dans des endroits plus sûrs avec leurs proches. Les autres ne sont pas allés travailler la veille du début de la guerre. Nous (Andriy et Vika) leur avons dit de travailler à domicile car

nous estimions qu'il était risqué d'avoir des employés dans le centre de Kiev ce jour-là.

## Vous avez donc commencé à travailler à domicile ?

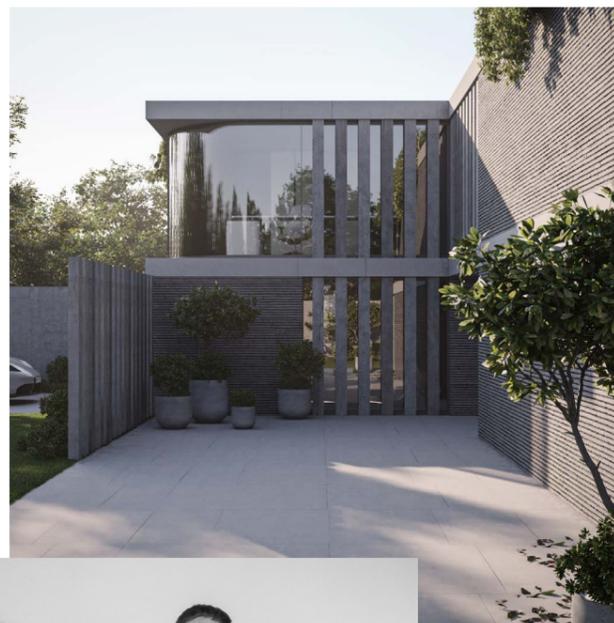
La situation liée au COVID-19 nous a appris que nous pouvions continuer à travailler en équipe à distance, nous avons donc recommencé à travailler à domicile. Mais le premier mois, nous étions sous le choc, et personne ne pouvait travailler parce que la guerre avait commencé. Autrement dit, le problème n'était pas technique, mais psychologique. Et c'est exactement une situation dans la vie pour laquelle vous ne pouvez pas toujours être prêt à 100 %.

## Où se trouve votre équipe aujourd'hui ?

Certains membres de notre équipe sont déjà revenus à Kiev, certains sont encore dans l'ouest de l'Ukraine et un membre est parti en Europe, comme Victoria. L'essentiel est que chacun se sente en sécurité. Victoria est actuellement à la recherche de clients et d'opportunités pour notre studio en Europe.

## Et vos projets ? Travaillez-vous toujours dessus ?

Nous remplissons toutes nos obligations envers nos clients. Dès que nous avons repris nos esprits, nous avons commencé à poursuivre le travail de conception. Certains



clients nous ont contactés et nous ont demandé d'arrêter notre travail, car ils ne souhaitaient plus investir dans l'immobilier à Kiev, et ce à cause des gros risques. De plus, presque tous les projets, où il y avait une étape de mise en œuvre, se sont arrêtés. Seuls deux clients sur l'ensemble sont désormais prêts à continuer à payer les travaux de construction. Malheureusement, nous comprenons que nous sommes dans une situation d'urgence et que tous les clients ne peuvent plus payer même pour la partie du travail que nous avons effectuée. Mais cela n'annule pas l'exécution du contrat de notre part, si nous sommes en mesure de l'exécuter.

## Quel objectif vous êtes-vous fixé en tant que chef de bureau pendant la guerre ? Quelles perspectives voyez-vous ?

La décision clé est qu'aucun membre de notre équipe ne perde son emploi et son salaire pendant la guerre. De nombreux Ukrainiens ont perdu leur emploi, en plus des autres privations que la guerre entraîne. Par conséquent, il est important pour nous de garder quelque chose de stable pour notre équipe, afin que chacun se sente soutenu. Nous avons géré notre entreprise de telle manière que nous disposions d'une réserve financière pendant quelques mois pour payer les salaires.

Réalisant également que peu de personnes à Kiev et en Ukraine sont désormais prêtes à investir beaucoup d'argent dans l'architecture et le design, nous avons décidé de rechercher des clients à l'étranger. Nous avons eu l'occasion de travailler avec un bureau d'études de Grande-Bretagne « Cream and Browne » et un bureau d'architecture basé à Dubaï « 88 architects ». Nous avons donc décidé de nous concentrer sur l'externalisation du travail pour d'autres entreprises. Nous avons également décidé d'aider notre pays dans la lutte contre l'agresseur avec les moyens que nous avons.

## Quelle aide pouvez-vous apporter à votre pays ?

Dans les premiers jours de la guerre, Andriy est parti avec sa famille pour un endroit sûr dans l'ouest de l'Ukraine. Là, Andriy a commencé à produire des gilets pare-balles pour l'armée ukrainienne à titre caritatif. Pendant toute l'existence de l'organisation caritative, ils ont fabriqué 1183 gilets pare-balles. Avec le déclenchement de la guerre, Vika a rejoint les bénévoles de l'organisation Zoopathrul. Vika a sauvé des animaux que les propriétaires avaient laissés à la maison, fuyant dans la panique des roquettes. Un mois après le début de la guerre, Vika est parti en France avec ses parents et ses chats.

## Comment voyez-vous l'avenir de l'architecture et du design en Ukraine ?

Nous comprenons qu'il y a beaucoup de travail à faire pour restaurer les villes détruites. Et pour l'instant, nous avons le temps d'analyser les erreurs passées de l'urbanisme et de les prévenir. Il convient également de comprendre que nous ne pouvons plus dépendre de l'énergie russe pour assurer la vie des villes et des infrastructures, nous devons donc nous tourner vers les nouvelles technologies et étudier l'expérience des autres pays. Il faut aussi prêter attention aux logements préfabriqués et bon marché pour ceux qui ont perdu leur maison. De nombreuses familles ont déjà besoin de tels logements, et jusqu'à présent, il n'y a aucun moyen de commencer à reconstruire leurs maisons détruites. Nous savons que l'État ukrainien s'efforce déjà d'attirer les meilleurs cabinets d'architectes européens pour le renouvellement des villes ukrainiennes. J'espère qu'un jour ce sera une belle collaboration.



# LES ARCHI-ARTISTES DE L'OAFTEER

**Lors de l'OAfter organisée à Namur en septembre 2021, vous découvriez avec enchantement le travail artistique de certains confrères. N'ayant pu tous les exposer, nous vous présenterons au fur et à mesure des prochaines éditions les réalisations de ces autres talents. Partons à la découverte des œuvres de Natasha Zaeva.**

Je suis née à Minsk, au Bélarus. Là-bas, enfant, je suis allée dans une école spéciale où la peinture et le dessin étaient autant obligatoires que les mathématiques. Nous avons également étudié les arts appliqués dont la tapisserie, le batik et le tissage de la paille. J'ai appris la céramique, faisant de l'argile mon matériau préféré jusqu'à ce jour.

À 17 ans, je suis entrée à la faculté d'architecture de l'université technique nationale du Bélarus (BNTU) où le programme académique est encore très classique et traditionnel. En première année, nous avons dessiné à la main les ordres de Vignola au

crayon et les façades des bâtiments classiques à l'encre de Chine. Le dessin académique était un cours obligatoire pendant les quatre années d'études, en plus desquelles nous avions une année de peinture et de sculpture. Le programme d'études à la faculté d'architecture du Belarus dure six ans, durant lesquelles j'ai étudié un an à Prague. Là-bas, j'ai eu la chance de visiter l'exposition « L'Épopée slave » de A. Mucha, dans un espace muséal spécialement conçu pour cette collection, et de voir plusieurs productions du Laterna Magika, avec une scénographie originale de Josef Svoboda, artiste qui est architecte de formation.



J'ai également été très influencée par notre association biélorusse d'étudiants en architecture (dissoute en 2022 pour des raisons politiques). Avec d'autres étudiants, nous préparons des conférences et des ateliers éducatifs où nous nous entraînions à adopter une position critique. Je pense que c'est cette expérience qui m'a aidée à développer une opinion et à ne pas avoir peur de l'exprimer.

En 2017, je me suis inscrite à un programme de master à la KU Leuven où j'ai rencontré des tuteurs pour qui le dessin était plus qu'une des premières étapes d'un projet. Le premier atelier auquel j'ai eu la chance de participer s'appelait « *Drawing Architecture* » et était dirigé par Riet Eeckhout. Nous devions choisir une illustration existante du projet d'un architecte célèbre et réaliser notre propre design sur cette base. En d'autres termes, nous devions considérer le dessin comme un point de départ, une zone à concevoir. J'ai fait mon travail de maîtrise sous la supervision de Tomas Ooms, qui accorde une grande attention au processus et aux documents produits, et pour qui le but ultime du travail est de générer une discussion entre les architectes. Chaque document, qu'il s'agisse d'un dessin, d'une maquette de travail ou d'un schéma, devait être présenté comme un objet physique, ce qui ajoutait de la valeur au matériel produit.

Je travaille maintenant pour le groupe d'architectes Radical Passive. C'est un bureau que mes amis de Minsk et moi-même avons créé en 2019. Nous réalisons des projets à petite échelle, le plus souvent des aménagements intérieurs où nous concevons des meubles et des éléments de décoration en plus du reste. Je travaille également pour Samyn & Partners, où l'accent est mis principalement sur les aspects techniques du bâtiment.

J'essaie de dessiner et de faire des maquettes pour notre groupe (Radical Passive) afin que nous puissions les utiliser dans notre travail et nos présentations, transformant ainsi ces objets en un objet utilitaire. J'aime les maquettes de travail, c'est-à-dire les objets qui montrent le raisonnement, l'attitude, l'atmosphère et la sensation du projet, plutôt que la forme finale définitive. Je pense qu'en raison du désir de leur donner plus de sens,

j'utilise des matériaux solides tels que le bois, le plâtre, l'argile non brûlée et aussi simplement de la pâte à modeler, en tant que matériaux très faciles à manipuler. En termes de maquette, je suis fortement inspirée par le travail d'Alexander Brodsky. En tant qu'illustration de présentation, j'aime les graphiques numériques 2D dans l'esprit de D. Hockney, et bien sûr, un simple dessin au crayon.

Je diviserai ma pratique personnelle en deux voies, chacune avec son propre matériau de représentation. Le premier est le transfert d'état. J'essaie de transmettre l'état de la nature dans son influx et moi dans le mien. Je remarque quelque chose dans le paysage qui me touche spécifiquement à ce moment-là, et je l'isole du reste. Le plus souvent, il s'agit d'une couleur particulière, de l'équilibre et de la relation des couleurs, de l'ombre, de la forme de l'ombre, parfois du contraste des formes. Je travaille le plus souvent à l'huile, comme ce matériau a une masse, un poids, il est malléable, et permet de nombreuses manipulations en fonction des outils. Parfois, je préfère aussi les crayons de couleur aquarellables.

Le second est la documentation de l'observation, où le principal et unique objectif est de capturer le matériau naturel dans son état originel. C'est-à-dire comme pour perpétuer cette condition qui pourrait bientôt s'effondrer. J'ai commencé à la faire pendant ma thèse de maîtrise et continue à le faire. Dans ce cas, je travaille au charbon de bois. Je pense que c'est un matériau très architectural.

Pour moi le lien entre la peinture et l'architecture est une question de sensualité, d'équilibre, de communication d'un état.

« Terril du Bouvier 2 - Coupe géologique 1:1 » Comme son nom l'indique, il s'agit d'une coupe géologique de 4 mètres de profondeur à l'échelle 1 à 1 sur le site de Terril du Boudier 2 à Charleroi. L'œuvre est réalisée au charbon de bois et mesure 45 x 400 cm.



# LES ARCHI-ARTISTES DE L'OAFTER

**Lors de l'OAfter organisée à Namur en septembre 2021, vous découvriez avec enchantement le travail artistique de certains confrères. N'ayant pu tous les exposer, nous vous présenterons au fur et à mesure des prochaines éditions les réalisations de ces autres talents. Partons à la découverte des œuvres de Guillaume Toussaint.**

Guillaume Toussaint pratique la peinture à l'huile avec un style abstrait et impulsif jouant avec la texture de la matière. L'émotion et le mouvement se retrouvent au cœur de ses tableaux. La matière, l'huile, permettent de jouer avec les épaisseurs, les couches et les couleurs pour faire ressortir un moment couché sur la toile. Il pratique la peinture, de manière autodidacte, sous le pseudo Sokar.

## En quelques mots, décrivez-nous votre parcours ?

A la fin de mes études secondaires, j'avais commencé une formation en marketing puis par après en infographie, sans succès. Ce n'était pas fait pour moi. Je me suis ensuite lancé, en 2011, dans des études d'architecture à l'université de Liège qui m'étaient beaucoup plus naturelles et correspondaient plus à mon côté artistique et autonome, tout en brassant énormément d'horizons différents (psychologie, sociologie, construction, nature, etc.).

Je travaille aujourd'hui dans un bureau d'architecture à Arlon depuis trois ans.

## Comment avez-vous débuté votre activité artistique ? Quel a été le déclic ?

C'était pour évacuer le stress, la frustration de certaines choses. Certains vont chez le psy, moi j'évacue tout sur la toile. Pour être plus précis, je dirais que j'ai commencé vers 14 ans, j'ai pris des cours de dessin-illustration à Arlon

pendant deux ans. J'ai arrêté pour faire des cours de cinéma toujours à Arlon (réalisation de courts métrages) pendant deux ans. À la suite de mes études à l'université, j'ai arrêté. Je me suis tourné un peu par hasard vers la peinture à l'huile. J'ai peint un tableau pour me détendre et c'est là que j'ai vraiment apprécié travailler la matière, le touché, la couleur et tous les pigments de la peinture à l'huile. Que chaque poil d'un pinceau puisse être une couleur sans se mélanger. C'est assez beau.

## Votre activité artistique influence-t-elle votre architecture ? Ou le contraire ?

Bien sûr, mon côté artistique influence l'architecture, la recherche et le dessin d'esquisses. Mais à quelle échelle, je ne pourrais pas vous dire. Mon style ne correspond pas vraiment à une architecture d'habitation. Les concours d'architecture laissent beaucoup plus de place à la créativité et à la liberté. Quand on travaille sur des habitations



privées, c'est plus difficile de se laisser aller avec toutes les lois et les règles qui existent aujourd'hui.

La grosse différence entre l'architecture et la peinture, c'est que je fais de l'architecture pour les gens, avec leurs envies, leurs rêves, alors que la peinture, je la fais d'abord pour moi. Je n'ai donc aucune contrainte ou barrière.

## Comment définiriez-vous votre style ? Est-il identique à votre style architectural ?

Je définirais mon style comme abstrait et impulsif. Je joue sur la texture, la matière et le mouvement. J'utilise beaucoup le couteau pour un touché rapide, pointilliste.

J'aime beaucoup toucher mes tableaux, sentir la texture, le mouvement qui s'est créé. Le style architectural n'est pas identique ; il est plus calme, plus réfléchi, plus posé dans le paysage. Le lieu est important. Alors qu'un tableau, une peinture, n'a en soit pas de limite, pas de paysage, si ce n'est ce qui se passe dans ma tête à ce moment-là.

## Avez-vous un modèle artistique ? Et en architecture ?

En peinture, je peux vous citer Vincent Van Gogh, Dali, Cézanne, même si mon préféré reste Monsieur Van Gogh, que ce soit dans son travail des couleurs ou ce qu'il nous reste de lui aujourd'hui. En architecture, je ne peux oublier Peter Zumthor qui intègre de manière profonde et poétique la matière, la texture, l'émotion dans l'architecture.

## Comment apportez-vous de la texture dans vos projets architecturaux ?

La texture dans les projets se fait par l'utilisation de matériaux naturels, comme le bois, la pierre, le métal, etc. Chaque matériau a sa texture et peut être travaillé de différentes manières. Vous pouvez toucher les différents éléments et les ressentir sous vos doigts tels que les lignes du bois, les reliefs de la pierre.

## Seriez-vous prêt à insérer un matériau utilisé dans votre architecture, dans vos peintures ? Si oui, lequel ?

Oui, je pense que tous les matériaux peuvent être insérés dans une peinture comme la pierre, le bois. Leur texture déjà présente influencera mon travail, mon toucher et mon ressenti sur le moment.

# DU CÔTÉ DE CHEZ VOUS

Retrouvez dans chaque édition l'actualité de votre Conseil

## Archi meet and food à Namur

Le 19 mai, le Conseil de Namur invitait ses membres à partager un moment convivial à la Carrière à Bioul. L'occasion de se retrouver, d'accueillir les stagiaires et de leur remettre leur certificat de fin de stage. Au programme de cette soirée : partages, bavardages et bien d'autres, le tout en totale confraternité et en musique avec le groupe « The Rock In Stones ».



## 20km de Bruxelles

Le dimanche 28 mai, les amateurs de course à pied ont mis la profession d'architecte à l'honneur en courant les 20km de Bruxelles aux couleurs de l'OAFg. Félicitations à eux d'avoir relevé le défi !



## OApéros à Liège

On the roof pour une soirée au top ! Cette première édition des OApéros liégeois organisée le 8 juin fut une réussite. Perchés sur le toit du Sélys en plein centre-ville, ce n'est pas moins de 150 confrères et consœurs qui se sont réunis en toute simplicité et décontraction autour d'un verre afin de d'échanger et discuter. Une ambiance conviviale et chaleureuse tout au long de la soirée, des architectes enthousiastes, c'est ce que nous retiendrons de cette première édition. Pssst ... notre prochain OApéros est déjà dans les cartons... Stay tuned...



## Imagin'Art

La magie a opéré lors de la soirée Imagin'Art organisée le jeudi 9 juin à la Bibliothèque Solvay. Étaient de la partie la photographe Marie-Françoise Plissart, les auteurs et créateurs de bandes dessinées François Schuiten et Benoit Peeters, le chocolatier pâtissier Pierre Marcolini et l'architecte Francis Metzger. Tous ont échangé autour des thèmes de l'imaginaire source de la réalité, de la création à l'origine d'émotions ou l'inverse... avec Bruxelles en toile de fond.

## O jeudis archi à Mons

Deuxième édition réussie pour les O Jeudis Archi organisés le 30 juin en collaboration avec l'UMons. Une fois encore, ce fut une belle occasion de se rencontrer entre architectes en toute simplicité et décontraction.



## De nouveaux visages viennent compléter les équipes de l'Ordre

Le Conseil de Namur a le plaisir d'accueillir une nouvelle secrétaire adjointe, Sara Thomassin. De nature optimiste et spontanée, elle apprécie les choses simples comme le cinéma, les balades et les restos. Elle aime aussi particulièrement le sport et les voyages.



Du côté du Conseil de Liège, on souhaite la bienvenue à Rachel Garcia Hardy en tant que secrétaire adjointe. Epicurienne dans l'âme, elle aime beaucoup danser, rire et passer du temps en famille et entre amis. Son quotidien est jalonné de natation, footing, randonnée, musique et cinéma.



Onur Sar, passionné de karting, d'art, de mode et de lecture vient quant à lui étoffer le service communication de l'OAFg en tant que gestionnaire de communication numérique.



# LES MANDATAIRES DE L'ORDRE

Dans chaque numéro, nous vous présenterons les mandataires de l'Ordre à travers un portrait atypique.



## SYLVAIN DUTHOIT

Membre du Conseil du Hainaut

**Un détail qui caractérise votre style architectural**  
Je réponds davantage au besoin de mes clients en me défendant justement d'un style architectural, qui pour moi, m'enfermerait dans ma propension créative et respectueuse des intérêts du client. Je me laisse ainsi un champ maximum au développement d'idées qui m'a incité à découvrir chaque nouveau projet comme un défi professionnel.

**Un chiffre ou une date symbolique pour vous et sa signification**

30 juin 1992 : tout juste diplômé, un début d'aventure, ma vie, ... la vie..

**Votre matériau préféré**

Tel mon raisonnement sur le style architectural, le choix du matériau reste dans la même philosophie de m'interdire à une préférence quelconque, soucieux d'abord de veiller à un équilibre entre les choix de tous les intervenants et d'apporter avec pertinence des observations bienveillantes.

**Un objet personnel qui vous représente ou dont vous ne pouvez pas vous passer et sa signification**

L'incontournable crayon, et de coucher en graphique, des intentions, des pensées, des choix, des mariages d'idées, ... le démarrage implacable de toute mission, l'essence même de notre métier.

**Votre fonction au sein du Conseil et/ou d'un GT, Commission, etc.**

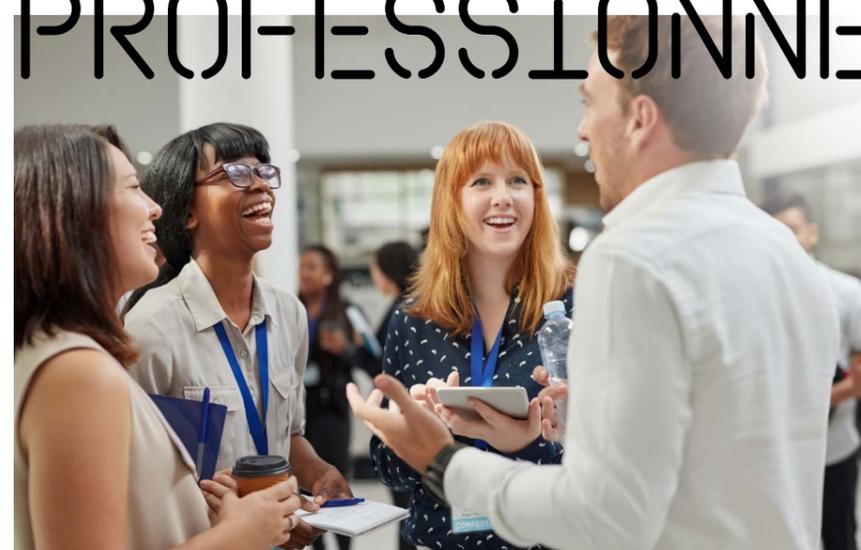
Membre du Conseil du Hainaut et contrôleur de stages.

**Un mot sur ce qui vous a motivé à devenir mandataire**

Soucieux de parfaire un métier parfois compliqué, il me tenait à cœur de contribuer aux générosités des collègues déjà inscrits afin de les aider dans leurs démarches visant à défendre notre profession. Si tant est une direction devait m'être préférée, ce serait celle de la reconnaissance de notre métier d'architecte au sein de notre société ainsi que de transmettre un savoir acquis sur le terrain.



# DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES



**La parole est donnée aux associations professionnelles. L'occasion pour elles de partager leurs actions, leur actualité et les événements qu'elles organisent.**

## LES THEMAS DE L'UWA

L'Union Wallonne des Architectes propose des THEMAS pour vous permettre de découvrir de nouveaux outils et de vous remettre à jour sur certaines thématiques. L'occasion de faire le point sur des thématiques de votre quotidien d'architecte. Au programme : des webinaires gratuits sur des logiciels ou outils numériques, des articles, des courtes vidéos pour remettre à jour vos connaissances. Deux THEMAS ont déjà eu lieu. Le premier, en février, a permis d'aborder la question du suivi de chantier, notamment via la présentation de logiciels d'aide à la rédaction de PV de chantier.

Le mois de mai était ensuite dédié à la gestion administrative d'un bureau d'architecture afin d'ouvrir des pistes pour alléger votre (sur)charge administrative. Là aussi, des exemples de logiciels ont été présentés pour vous accompagner dans l'encodage des prestations, le calcul de votre rentabilité et la facturation. Suite à ces deux premiers THEMAS, les facilitatrices « Numériques » de l'UWA ont rédigé des fiches comparatives reprenant les fonctionnalités des différents outils. Elles sont disponibles sur demande, tous comme les liens vers les rediffusions de webinaires. En octobre, le 3e THEMA se concentrera sur le marketing et la présence en ligne. L'objectif ? Vous aider à déchiffrer les codes des canaux de communication actuels et vous permettre d'améliorer votre visibilité vis-à-vis d'un client potentiel.

Les THEMAS sont aussi l'occasion de vous présenter des outils mis à votre disposition gratuitement par l'UWA pour :

- archiver vos dossiers ;
- estimer vos budgets en tenant compte de la volatilité des prix ;
- encoder vos prestations et avoir un aperçu de vos marges financières.

### UN ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE GRATUIT

Vous désirez faire évoluer vos pratiques mais vous ne savez pas par où commencer ? Les facilitatrices « Numériques » se déplacent gratuitement au sein de vos bureaux pour vous proposer des adaptations et nouveaux outils en fonction des pratiques déjà établies. Plus d'infos : [numerique@uwa.be](mailto:numerique@uwa.be) ou 0472.84.56.41.

## L'ARALG (ASSOCIATION ROYALE DES ARCHITECTES DE LIÈGE) PRÉSENTÉE PAR SES MEMBRES

Qu'est-ce que l'ARALg ?

- Un soutien parmi la profession.
- Une association professionnelle de défense de la profession et de communication avec le public.
- Une association d'architectes qui a décidé de se regrouper pour s'informer, s'entraider et se voir régulièrement dans des moments conviviaux.

C'est une association faite par les membres pour les membres ; des architectes pour les architectes.

Qu'est-ce que l'ARALg vous apporte ?

- Des réponses à toutes mes questions et des pots.
- Des informations, des formations continues, des formations sur des sujets spécifiques et des contacts avec des confrères qui permettent des échanges presque au quotidien.
- D'abord des contacts avec des confrères, des informations surtout techniques, puis des voyages.

Trois mots pour qualifier l'ARALg ?

- Pratique, dynamique et conviviale.
- Entraide, rencontres et professionnelle.
- Solidaire, conviviale et diversifiée.
- Transmission, échanges et convivialité.
- Professionnalisme, convivialité et échanges.

L'ARALg est une association présente pour aider les architectes et les soutenir. Elle est un lieu d'échanges et de rencontres. Un petit aperçu de nos activités :

- un webinaire mensuel : une société nous présente une nouveauté qu'elle a développée ;
- une réunion technique en nos locaux ou en extérieur : une société nous présente ses produits et/ou activités ;
- formations continues : coordination en sécurité et santé, gestionnaire d'échéances de permis, conformité au Code de droit économique, expertises en sinistres inondations, etc. ;
- voyages à Lille, Paris, Anvers, Hamburg, etc.

Envie de faire connaissance : rejoignez-nous sur Facebook – LinkedIn

## 90<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'UPA-BUA : UN COSTUME D'ARCHITECTE POUR MANNEKEN PIS

L'Union royale Professionnelle des Architectes (UPA-BUA) a été fondée en 1932 et s'est rapidement intégrée au sein des associations d'architectes pour contribuer à la défense et à la promotion de la profession.

Malgré sa longue existence, elle continue toujours à rassembler des architectes des trois régions et communautés, qu'ils soient praticiens, fonctionnaires ou enseignants.

Membre de la FAB, elle est active au sein de l'AriB, de l'UWA et de la BVA. Cette ouverture lui permet de jouer un rôle de passeur d'idées et se traduit notamment dans l'organisation du Prix Van Hove ou dans la publication de son bordereau des prix unitaires, qui intéressent tout le pays.

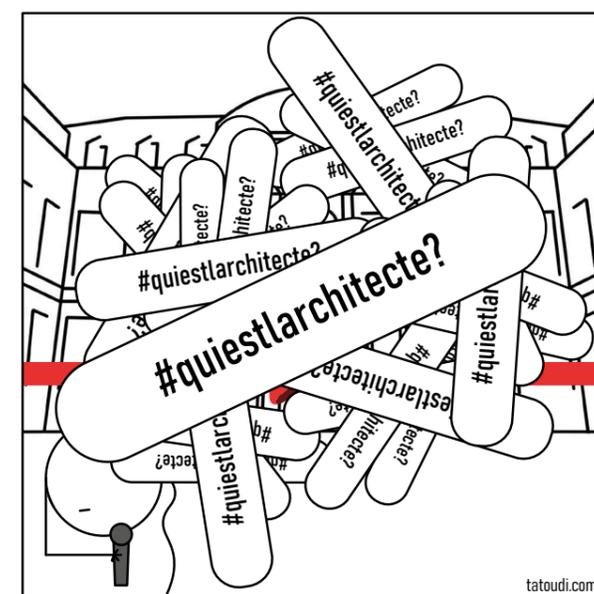
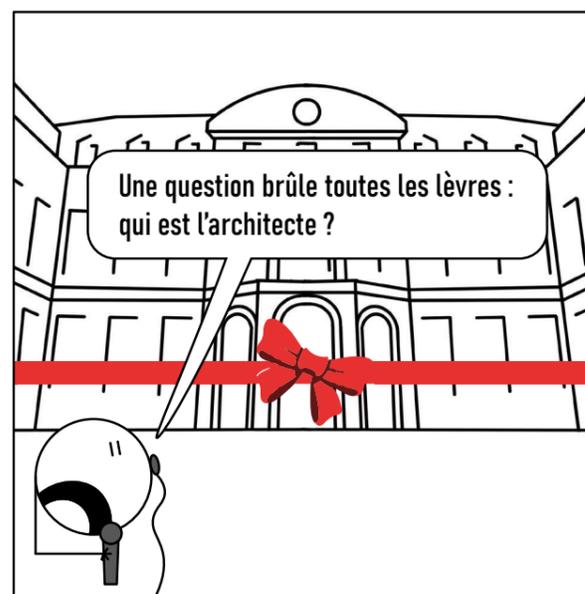
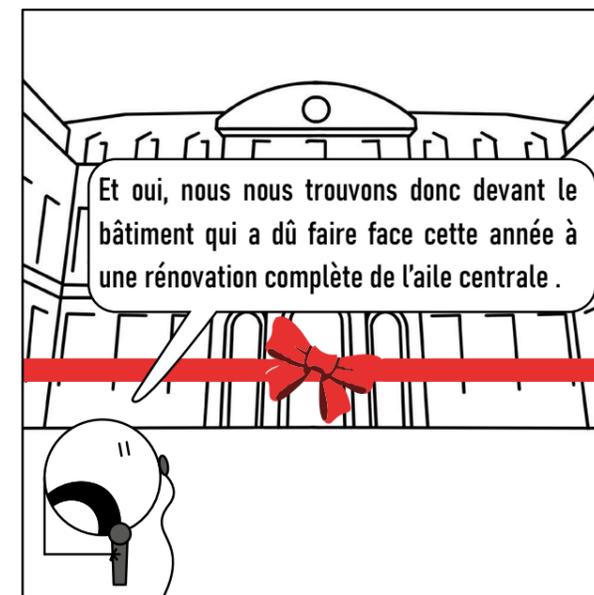
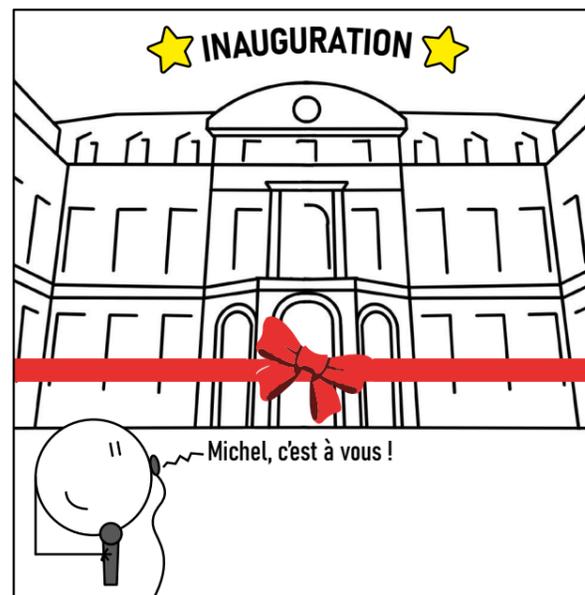
Mais elle doit sans doute surtout sa longévité en s'appuyant sur des membres engagés et actifs qui s'impliquent bénévolement dans différentes initiatives destinées à la profession : groupes de travail, commissions officielles, conférences, publications, bulletin, visites, voyages, etc.

Pour célébrer dignement cet anniversaire, l'UPA-BUA a décidé d'offrir à la profession un événement festif et rassembleur qui permet à tous les architectes de se retrouver dans la bonne humeur et la convivialité : offrir enfin un costume d'architecte à Manneken Pis ! Notre célèbre petit Bruxellois n'en possède en effet pas encore, parmi ses plus de mille costumes (parmi lesquels on compte plusieurs métiers du bâtiment).

Cet événement se tiendra le mercredi 30 novembre 2022 à 12h00. Tous les architectes sont les bienvenus !



## LE CLIN D'OEIL DE L'ARCHITECTE



POSEZ VOS QUESTIONS  
VIA L'ONGLET  
« CONTACT »,  
L'ORDRE Y RÉPOND  
RAPIDEMENT !